

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis 31/08 – Rapport de gestion 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 95 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG), composée de Mme Anita Rihs, et de MM. Robert Bernet, Blaise Cartier, Henri Haymoz, Reynald Pasche, Frédy Mühlethaler et Michel Décurnex (président) s'est réunie au total à 12 reprises à partir d'octobre 2007.

Table des matières du rapport

1. Introduction
2. Entretien avec MM. J.-J. Brugger et M. Giovaninni
3. Entretien avec Mme. V. Seematter
4. Entretien avec MM. H.-R. Kappeler
5. Entretien avec M. A. Fischer
6. Examen du rapport de gestion 2007
7. Remarques de la CG
8. Conclusions

11 JUIN 2008		Adm :		
Rapide	AZ	CC	Ecoles	
HRK	MB	JJB	AF	VS
Bourse	STC	Pol Mun	C Hab	STI

1. Introduction

Les objectifs définis lors de la 1^{ère} séance ont été les suivants:

- vérification des pièces comptables (factures).
- vérification des comptes.
- entretien avec des membres de la Municipalité ou du personnel communal sur différentes questions et points restés sans réponse, ainsi que sur les comptes.
- étude du rapport de gestion de l'année 2007.

La vérification des pièces comptables et la vérification des comptes font l'objet d'un rapport séparé, relatif à l'étude du préavis 32/08 – Comptes de l'exercice 2007.

La CG tient à remercier la Municipalité dans son ensemble, ainsi que tout le personnel communal concerné par les différents sujets traités, pour sa disponibilité lors des entretiens et questions posées pour l'établissement de ce rapport.

Il nous faut néanmoins relever que l'organisation des séances de la commission relève parfois du chemin de croix, à cause d'une part du nombre de membres de la commission, et d'autre part à cause des agendas toujours plus surchargés des membres de la Municipalité.

2. Entretien avec MM. J.-J. Brugger et M. Giovaninni

Différents sujets ont été abordés le 29 octobre 2007 avec MM. Brugger, municipal, et Giovaninni, technicien communal.

Répartition des subsides aux sociétés:

M. Brugger nous fournit la liste qui fixe les indemnités pour les sociétés locales. Une contribution de base est accordée à chaque société membre de l'USL, une indemnité "jeune" est versée à chaque société s'occupant de jeunes de moins de 18 ans. Des contributions exceptionnelles sont accordées aux sociétés fêtant un jubilé. Il ressort qu'aucune règle ne fixe l'indemnité de base fixée en 1998. Cet état de fait avait déjà été abordé en 2004 avec Mme Kneubuhler, alors municipale, mais qu'aucune suite n'a été donnée jusqu'à ce jour. **La CG estime que cette répartition devrait être revue, ce à quoi s'engage M. Brugger pour l'année 2008.**

Contrats des espaces verts:

Deux contrats existent pour la commune: un contrat régit les travaux d'entretien concernant le château, et l'autre les espaces verts de la commune.

Le premier contrat arrive à échéance le 31 décembre 2007 et a été reconduit pour une année afin de permettre à l'OFCL (Office fédéral des constructions et de la logistique) la préparation d'un nouveau contrat selon de nouvelles directives.

Le deuxième contrat régissant l'entretien des espaces verts de la commune a également été reconduit pour une année et sera mis en soumission dans le courant de l'année 2008.

Chemin des Emossières, chemin des Morettes, sentier des Morettes:

La CG fait remarqué que la réfection du chemin des Emossières par gravillonnage n'est pas une réussite et peut présenter un danger pour les vélos et autres rollers. La cause en est le manque de chaleur qui n'a pas permis un bon collage du gravillon; la situation devrait s'améliorer avec le temps.

La CG constate que la 2^{ème} réfection du chemin des Morettes (également par gravillonnage) n'est pas une réussite. M. Brugger prend note.

Suite à des travaux entrepris aux abords du sentier des Morettes, il est signalé l'apparition de flaques d'eau; en outre, un manque d'entretien (hauteur et largeur) des haies le long du sentier crée une gêne pour les utilisateurs. M. Giovaninni va s'occuper de cette affaire.

Déchetterie

Le point est fait sur les différentes démarches entreprises et les différents lieux d'implantation de la future déchetterie. Des discussions sont en cours avec d'autres communes pour une déchetterie intercommunale. Il faut aussi attendre la ratification du plan directeur.

Divers

L'établissement d'un cahier des charges à l'intention des concierges est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur en 2008.

3. Entretien avec Mme. V. Seematter, municipale

Différents sujets concernant son dicastère ont été discutés le 03 mars 2008 avec Mme Seematter, municipale.

Cahier des charges de l'agent de police

Le cahier des charges du service de police est présenté à la CG. Il doit être encore approuvé par la Municipalité. Il faut remarquer que les tâches nombreuses et lourdes ne peuvent être accomplies par un seul agent et que l'engagement d'un 2^{ème} agent est envisagé par la Municipalité. Il faut noter aussi que la situation va évoluer en fonction des accords avec la Police de Nyon.

Avenir du PAM

Suite à une discussion entre la Municipalité et le comité du PAM sur les raisons de la démission dudit comité (lassitude, salle non adaptée, budget insuffisant), la question de l'avenir du PAM se pose: continuation avec nouvelle équipe ou abandon total du projet. Cette question fait l'objet d'une réflexion de la part de la Municipalité.

Capacité de l'UAPE

La capacité de l'UAPE a évolué de 24 places à son ouverture en 2005 à 51 places actuellement (dont 18 places pour les classes enfantines) Lors de la rentrée 2008, des problèmes se profilent pour les classes enfantines, la demande dépassant l'offre.

Crèches dans les autres communes

La commune de Prangins subventionne les frais pour le premier enfant si le revenu des parents est inférieur à Fr. 12'000.-. Pas de restriction pour le 2^{ème} enfant. La convention qui lie notre commune aux autres communes concernées sera caduque lors de la mise en réseau des Unités de la petite enfance.

4. Entretien avec M. H.-R. Kappeler, syndic

Un entretien avec M. H.-R. Kappeler sur la politique salariale du personnel communal s'est déroulée le 26 novembre 2007.

Statuts du personnel communal

Les statuts du personnel communal datent de 1993, toujours en vigueur à ce jour, devraient être remplacés par un règlement du personnel communal, qui devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2008, après approbation du Conseil.

La situation est quelque peu ambiguë à ce jour, car les nouveaux collaborateurs sont engagés avec un contrat de droit privé, ce qui n'est pas prévu dans les statuts actuels. Comme en plus les statuts actuels ne sont pas rigoureusement respectés, en

particulier dans le domaine des augmentations de salaires, cette situation serait susceptible de devenir dommageable pour la Commune en cas de conflit avec un ou plusieurs membres du personnel communal.

Le contrat de droit privé sera institutionnalisé dans le nouveau règlement.

Dès l'approbation du nouveau règlement par le Conseil, un nouveau contrat de travail sera établi pour chaque collaborateur au service de la commune.

Politique salariale

Une augmentation de 1.5% des salaires a été accordée au personnel en 2007 (2% en 2006). Cette augmentation comprend celle du coût de la vie. La politique de la Municipalité est de compenser pour chacun l'augmentation du coût de la vie.

Une prime au mérite avait été prévue en 2005 (Fr. 7'100.- à disposition des municipaux distribués cash et sans retenue), puis abandonnée en 2006 et 2007. Cette prime a été distribuée en fonction de qualifications/appréciations effectuées par le responsable direct du collaborateur, qui sont ensuite transmises au Municipal responsable du dicastère.

Des appréciations pour 2007 ont également été effectuées. Les objectifs à atteindre pour l'année suivante sont programmés. Ces différentes procédures sont établies en collaboration avec M. Freléhoux, consultant.

5. Entretien avec M. A. Fischer, municipal

Les sujets principaux suivants concernant le dicastère de M. A. Fischer ont été abordés le 29 octobre 2007 et le 28 avril 2008:

Préavis 78/06 et 26/07: bâtiment de la voirie

Situation financière: au 31.12.2007, un montant de Fr. 966'879.40 a été dépensé sur un total de Fr. 1'741'000.-. Pour information, le montant total dépensé en date du 28 avril 2008 est de Fr. 1'274'164.50. M. Fischer nous assure qu'au vu des devis corrigés, la facture finale ne devrait pas dépasser le montant total voté du préavis (sauf surprise telle que facture finale Induni actuellement contestée)

Par rapport au budget voté par le Conseil, certains postes accusent des différences en plus ou en moins compensées dans l'ensemble du budget, ce qui n'est pas grave, la limite budgétaire n'étant pas dépassée.

Le chantier s'est déroulé de façon satisfaisante, la direction de chantier exercée par l'architecte s'étant révélée très efficace. Le problème de l'aménagement des locaux (mobilier, outillage), c'est un manque de communication (dixit M. Fischer) qui est à l'origine de "l'oubli" de ce poste dans le budget du préavis. Ces montants seront absorbés par le budget du préavis, ou par le budget de fonctionnement si nécessaire.

Préavis 44/04: transformation du fournil

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le rapport de gestion de l'année dernière, le préavis concernant la transformation du fournil est bouclé définitivement au 31.12.2007. La facture finale s'élève à Fr. 633'084.90. (montant du préavis Fr. 670'000.-).

Préavis 79/06: réfection des portes du bâtiment de La Place

Il reste en suspens les portes de l'administration qui auraient dû faire l'objet de transformations, actuellement retardées.

Divers

La location des salles communales et le dépôt de caution font actuellement l'objet d'une réflexion de la part de la Municipalité. Il faut tenir compte de tous les paramètres et conséquences qui seraient occasionnées par les décisions prises.

6. Examen du rapport de gestion de l'année 2007

Le rapport de gestion pour l'année 2007 présenté au Conseil par la Municipalité est un document qui reflète de manière claire et complète les activités, avec leurs lots de problèmes et de satisfactions, rencontrés par la Municipalité, l'Administration communale et tous les services communaux.

Quelques remarques ou précisions sont néanmoins portées à l'attention du Conseil:

Point 2.1.1: la CG a effectivement remarqué que la nouvelle équipe municipale en place avait trouvé ses marques, en particulier lors des entretiens que nous avons eus avec les nouveaux élus de 2006.

Point 2.1.4: la CG a également remarqué que les représentations aux réunions extérieures à la Commune occupaient de plus en plus les membres de la Municipalité, avec comme conséquence une difficulté accrue pour trouver des dates concordantes lorsqu'une invitation aux séances de la CG était prévue. La CG a évoqué cet état de fait avec le syndic et s'est même posé la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'envisager à moyen terme une Municipalité composée de 7 membres au lieu de 5 membres. Nous ne pouvons en aucun cas dire que cette proposition ait créé un enthousiasme démesuré auprès de notre interlocuteur!

7. Remarques de la Commission de gestion

Les investigations de la Commission de gestion incitent cette dernière à formuler les remarques suivantes:

1. La Municipalité a en général bien tenu compte des remarques faites dans les rapports de la Commission de gestion des années précédentes. Les améliorations demandées sont perceptibles, que ce soit dans le traitement et la gestion des différents dossiers, dans la gestion du personnel et l'organisation du travail de ce dernier, ou dans tout le domaine comptable (transparence dans les comptes, libellé et imputation des factures par exemple). Elle doit persévérer dans cette direction.
2. Il faut néanmoins que la Municipalité tienne compte des remarques figurant en gras dans les différents chapitres (répartition des subsides aux sociétés, politique salariale du personnel communal entre autre).

8. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal n° 31/08 concernant le rapport de gestion pour l'année 2007,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oui les conclusions du rapport de la commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2007, tel que présenté.
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2007.

Prangins, le 09 juin 2008

Pour le Commission de gestion

Anita RIHS:



Robert BERNET:



Blaise CARTIER:



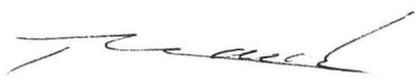
Henry HAYMOZ:



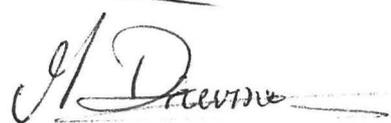
Frédy MUEHLETHALER:



Reynald PASCHE:



Michel DECURNEX (prés.):



C	Visa	Rem.
	HRK	
	MB	
	JJB	
	AF	
	VS	

Sera revu le:
A Classer